

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023_075

Objet : Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs

Séance du quatre juillet deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (60) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Francis BEVE (Suppléant) - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Élise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Céline INGELAERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (20)

Brigitte GALLI à Philippe GRIMBER - Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Emidia KOCH - Christophe LEGROIS à Didier TIBERGHIEU - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Jérôme DARQUES - Pascal CODRON à Roger LEMAIRE - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023_075

Objet : Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-21 qui prévoit que la Communauté de Communes doit désigner ses représentants conformément aux statuts des syndicats ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, qui prévoient une adhésion au SM SIROM Flandre Nord et au SMICTOM des Flandres pour l'exercice de la compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu l'adhésion de la CCFI à l'association Emploi Formation de la Vallée de la Lys et de la Flandre intérieure et à la Mission locale de Flandre Intérieure ;

Considérant que la CCFI dispose de représentants au sein du Collège Fernande Benoist, du Collège des Flandres, du Lycée des Flandres et du Lycée professionnel Monts de Flandre situés à Hazebrouck ;

Considérant que suite au décès de Monsieur Jean-Pierre BAILLEUL, adjoint au Maire d'Hazebrouck et conseiller communautaire, il convient de procéder à la désignation de nouveaux membres au sein du SMICTOM des Flandres et des structures mentionnées ci-dessus ;

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe du vote à main levée,
- de désigner Monsieur Philippe DUHAMEL, conseiller municipal d'Hazebrouck nouveau membre titulaire représentant la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres,
- de désigner Monsieur Bernard DENTENER, conseiller municipal d'Hazebrouck, nouveau membre suppléant représentant la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres,

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Philippe DUHAMEL présente sa candidature pour le poste de délégué titulaire.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Philippe DUHAMEL est donc désigné d'office membre titulaire de la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Bernard DENTENER présente sa candidature pour le poste de délégué suppléant.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Bernard DENTENER est donc désigné d'office membre suppléant de la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- de désigner Monsieur Bernard DENTENER, conseiller municipal d'Hazebrouck, nouveau délégué titulaire représentant la CCFI pour siéger au sein de la Mission locale de Flandre Intérieure,

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Bernard DENTENER présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Bernard DENTENER est donc désigné d'office délégué titulaire de la CCFI pour siéger au sein de la Mission locale de Flandre Intérieure, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- de désigner Monsieur Bernard DENTENER, conseiller municipal d'Hazebrouck, nouveau délégué titulaire représentant la CCFI pour siéger au sein de l'Association Emploi Formation Vallée de la Lys et Flandre intérieure,

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Bernard DENTENER présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Bernard DENTENER est donc désigné d'office délégué titulaire de la CCFI pour siéger au sein de l'Association Emploi Formation Vallée de la Lys et Flandre intérieure, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- de désigner Madame Sophie ANDRE, conseillère municipale d'Hazebrouck, nouvelle représentante titulaire pour siéger au sein du Collège Fernande Benoist situé à Hazebrouck,

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Sophie ANDRE présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Sophie ANDRE est donc désignée d'office représentante titulaire de la CCFI pour siéger au sein du Collège Fernande Benoist situé à Hazebrouck, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- de désigner Madame Sandrine KEIGNAERT, Vice-Présidente de la CCFI en charge de la jeunesse, nouvelle représentante suppléante pour siéger au sein respectivement du Collège des Flandres, du Lycée des Flandres et du Lycée professionnel Monts de Flandre, situés à Hazebrouck,

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Sandrine KEIGNAERT présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Sandrine KEIGNAERT est donc désignée d'office représentante suppléante pour siéger au sein respectivement du Collège des Flandres, du Lycée des Flandres et du Lycée professionnel Monts de Flandre, situés à Hazebrouck, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 4 juillet 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Bernard DENTENER



Le Président

Valentin BELLEVAL

